FILTISAC S.A.

EMBALLAGES

# COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article **548** de l'acte uniforme de **l'OHADA** relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, La Société **FILTISAC** a introduit depuis le 19 Juin 2020, une requête auprès de la Présidente du Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de proroger la tenue de la réunion de son Assemblée Générale annuelle, devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La Société attend toujours de recevoir l'ordonnance de prorogation signée par la Présidente du Tribunal du Commerce d'Abidjan. **Toutefois, selon les règles en vigueur, le dépôt effectif de la requête emporte suspension du délai de forclusion.** Nous vous communiquerons en temps opportun la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale de la société **FILTISAC**.

Fait à Abidjan, le 29 Juin 2020

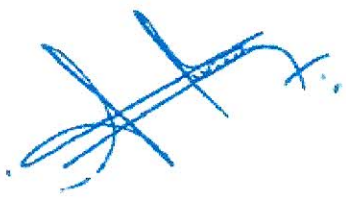

**La Direction Générale**
**de FILTISAC**



S.A. avec Conseil d'Administration au capital de 8 814 837 500 FCFA - R.C.M. N°01 ABJ -1965
B - 4412 - C.C. N° 0105274 J - Régime d'Imposition Réel Normal - Centre d'Impôt DGE
Siège Social : km 8, route d'Abobo - 01 BP 3962 Abidjan 01 - République de Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 20 30 46 00 - Fax : (225) 20 30 46 46
E-mail : info@filtisac.com Site web : www.filtisac.com